



TRANSFORMATION DE LA POLICE SCIENTIFIQUE STATUT ET FORMATION, POINT D'ÉTAPE... ET D'ATTENTES !

Depuis le groupe de travail du 8 juillet 2022 pendant laquelle l'administration nous a demandé quelle latitude elle avait dans la révision statutaire (droit de grève, condition physique etc.), nous avons pu participer à deux autres groupes de travail intitulés « RH et indemnitaire » pendant lesquels seuls la révision de l'ISS PTS ainsi que de nouvelles grilles des techniciens ont été abordées.



Pour le SNIPAT, il n'est cependant pas possible de décorrélérer l'indemnitaire du statutaire !

Nous avons transmis des propositions plus cohérentes avec les attentes statutaires en cours de négociations.

Plus récemment, nous avons pu assister à une réunion d'information sur la création prochaine de l'école de police scientifique sur le probable site de l'EM Lyon.

À cette occasion, nous avons indiqué au préfigurateur que la formation sera sans nul doute impactée par les travaux statutaires.

Nous avons rappelé notre proposition de filière des sciences forensiques dans laquelle l'école de police scientifique, qui deviendrait école des sciences forensiques, un centre névralgique qui servirait de vitrine internationale du savoir faire français.



**Seul un projet complet et ambitieux
contentera les policiers scientifiques !**

Et notre patience a déjà brisée ses limites ...

